

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DUNKERQUE - 5902 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/07/2025 - B2025/003350 - 1972 B 00067 - 077 250 678 - IN COIFFURE

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2024	Net Au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 883	1 883		
Autres immobilisations corporelles	20 437	19 663	773	1 506
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence	80		80	80
Autres participations	1 095		1 095	1 095
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	77		77	77
TOTAL (I)	23 572	21 547	2 026	2 759
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	894		894	915
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	309		309	193
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	781		781	97
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	5 743		5 743	6 009
Charges constatées d'avance	198		198	192
TOTAL (II)	7 925		7 925	7 406
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I a V)	31 498	21 547	9 951	10 164

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2024	Net Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	7 622	7 622
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	762	762
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-4 792	-7 924
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 421	3 132
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 172	3 593
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144	656
Dettes fiscales et sociales	7 410	5 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	226	251
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	7 779	6 572
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	9 951	10 164
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	462		462	551
Production vendue de biens				
Production vendue de services	58 474		58 474	62 116
Chiffre d'affaires Net	58 936		58 936	62 667
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits			1	2
		TOTAL (I)	58 938	62 669
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			298	350
Variation de stocks (marchandises)			-116	34
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 645	2 745
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			21	321
Autres achats et charges externes *			11 943	12 030
Impôts, taxes et versements assimilés			1 672	1 629
Salaires et traitements			36 608	35 931
Charges sociales			5 792	5 032
Dotations aux amortissements sur immobilisations			733	733
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	2
		TOTAL (II)	59 598	58 807
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-660	3 862
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)			2	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	2	2
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			763	773
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	763	773
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-760	-771
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 421	3 091

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		41
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		41
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		41
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	52 940	62 712
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	60 361	59 580
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	1 421	3 132
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		41
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 9 951 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -1 421 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- '- continuité de l'exploitation,'
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

Règles et méthodes comptables

Pour les entreprises individuelles

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 9 951 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -1 421 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 9 951 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -1 421 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

NEANT

pter la cl

NEANT

Met stur

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ux e npte de resultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

011)

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Am

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL IN COIFFURE
Au capital de 7.622,45 €uros
32 Avenue Adolphe GEERAERT
59240 DUNKERQUE
RCS 077250678

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vendredi vingt juin à dix sept heures, les associés de la société IN COIFFURE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €UROS, se sont réunis au 32 Avenue Adolphe Geeraert à Dunkerque, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Sont présents ou représentés :

- M. TRUQUET Philippe, propriétaire de 150 parts, ci 150 parts
- Melle TRUQUET Ludivine, propriétaire de 122 parts, ci 122 parts
- Melle TRUQUET Amélie, propriétaire de 122 parts, ci 122 parts
- M. WALLYN Christian, propriétaire de 55 parts, ci 55 parts
- Mme TRUQUET Claudette, propriétaire de 50 parts, ci 50 parts

qui détiennent ensemble 499 parts sociales sur un total de 500, représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Monsieur Christian WALLYN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dispose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
2. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
3. Le texte des résolutions proposées.

CFW

T.P. TC

AT LT

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Quitus à la Gérance,
3. Affectation des résultats,
4. Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
5. Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1.420,79 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CFW et
T.P.
AT LT

Questions Diverses

Le gérant intervient pour informer les associés présents de la dégradation de l'activité du salon et la diminution inexorable de son chiffre d'affaires.

De plus la situation critique de la trésorerie de la société ne permettra pas de faire face au paiement de la dette de 4505€ notifiée par URSSAF, payable au 15 juillet par prélèvement sur notre compte courant, due au rappel des cotisations APRIL sous-évaluées depuis le 1^{er} janvier 2024.

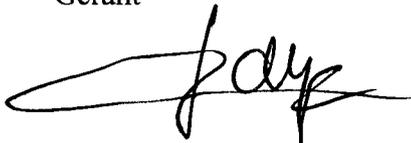
Cette « cessation probable de paiement » devra faire l'objet d'une déclaration au Tribunal de Commerce de Dunkerque dans un délai maximum de 45 jours et conduira très certainement à un dépôt de bilan de notre Sarl In Coiffure qui exerce ses activités depuis plus de 36 ans.

La demande d'échelonnement de cette dette faite auprès de l'URSSAF et d'APRIL dès le 11 juin dernier est restée à ce jour sans réponse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, c'est avec une profonde tristesse que les associés se séparent et que la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le gérant et les associés présents.

M. WALLYN Christian
Gérant



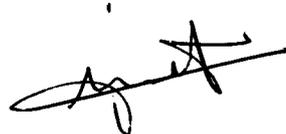
M. TRUQUET Philippe
Associé



Melle TRUQUET Amélie
Associée



Melle TRUQUET Ludivine
Associée



Mme TRUQUET Claudette
Associée



SARL IN COIFFURE
Au capital de 7.622,45 euros
32 Avenue Adolphe GEERAERT
59240 DUNKERQUE
RCS DUNKERQUE 077250678

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1.420,79 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.